

Image not found or type unknown



Préavi avec une démission

Par **One62320**, le **31/07/2012** à **18:08**

Bonjour ,

Si je démissionne, suis-je obligé de faire mon préavis de 1 mois si j'ai une promesse d'embauche dans une autre entreprise .
(Cas d'un CDI 35 heures vers un CDI 35 heures).

Cordialement.

Par **P.M.**, le **31/07/2012** à **18:17**

Bonjour,

Sauf accord écrit de l'employeur vous dispensant d'effectuer une partie du préavis à votre demande celui prévu à la Convention Collective applicable doit être respecté...